

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 6 JUILLET 2020

Le lundi six juillet deux mil vingt, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à vingt heures, à la salle municipale de Chevrières (Oise), 999, Rue de Beauvais, sous la présidence de Monsieur Donatien PINON, Maire.

Étaient présents : Monsieur PINON Donatien, Maire, Madame DUMILLON Carole, Monsieur LOIRE Noël, Madame BRASSEUR Laure, Monsieur VERVEL Laurent, Adjoint, Messieurs LEFIN Patrick, COLLIN Bruno, Madame HARLÉ d'OPHOVE Juliette (arrivée à 20 h 10), Monsieur VINCELLE Frédéric, Mesdames PHILION Nathalie, FAVERET Laura, Messieurs MICHEL Philip, DELÉGLISE Roland, Mesdames LORIQUER-QUÉNEL Isabelle et BENSMAN Christelle.

Absents, ayant donné pouvoir : Madame PLAUCHIER Corinne a donné pouvoir à Madame DUMILLON Carole, Monsieur LANGLOIS-MEURINNE Grégoire a donné pouvoir à Monsieur COLLIN Bruno, Monsieur DUTHEIL de la ROCHÈRE Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur LOIRE Noël et Madame MOREL Alexandra a donné pouvoir à Monsieur PINON Donatien.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur LOIRE Noël a été désigné secrétaire de séance

Monsieur LOIRE Noël demande une rectification dans le paragraphe des questions diverses du compte rendu de la séance précédente, à savoir : au sujet de la signature d'une convention – modification du terme **Comité** par **Association** « Bien Vivre Ensemble à Chevrières ».

Monsieur le Maire précise qu'effectivement, depuis l'installation du nouveau conseil, le comité consultatif n'existe plus.

Il est également acté la modification demandée par Monsieur LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, également dans les questions diverses, au niveau de l'intervention de Monsieur DUTHEIL de la ROCHÈRE Emmanuel concernant un permis de construire annulé. Il faut lire : Monsieur LANGLOIS-MEURINNE Grégoire a été surpris que la commune ait été condamnée dans cette affaire. Il lui a été répondu que le sujet de la condamnation de la commune pour cette construction a été évoqué lors de l'ancienne mandature. Comme il semblerait que de nouveaux travaux soient en cours sans affichage, Monsieur LANGLOIS-MEURINNE Grégoire suggère que plusieurs personnes étudient ce dossier pour éviter que la commune se retrouve de nouveau condamnée. La suite reste inchangée. « Monsieur DUTHEIL.....jusque Monsieur MICHEL Philip.

Le compte rendu de la séance précédente est ensuite adopté, à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Décisions prises par Monsieur le Maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- Cotisations école municipale de musique pour le 3^{ème} trimestre 2020, suite à bilan fait par la Directrice.
- Signature de la convention entre la commune et le comité « Bien Vivre Ensemble à Chevrières » suite au renouvellement du conseil municipal.
- Appel à projet des Hauts de France pour la plantation d'arbres sur le territoire de la CCPE.
- Attribution du marché concernant les travaux de voirie et trottoirs, Rue Michel Boitel et Rue du Souvenir.
- Recrutement d'un agent en contrat suite à effectif important dans les classes de la maternelle du groupe scolaire « Denise Bertin ».
- Attribution des subventions aux associations communales et extérieures.
- Questions diverses

Décisions prises par Monsieur le Maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises entre le 26 mai et le 29 juin en matière de dépenses communales (dépenses dont le montant est supérieur à 2 500 euros)

- N° 2020-30 – Distributeurs Gel hydro-alcoolique, gel et visières protection	2 510,29 €
- N° 2020-31 – Remplacement adoucisseur local accueil périscolaire	2 656,80 €
- N° 2020-32 – Travaux Reprise et transport terre nivelage, débroussaillage et réouverture chemin, entretien et nettoyage des fossés	5 568,00 €
- N° 2020-33 – Note honoraires 8 – travaux réfection lotissement bout amont et Rue Michel Boitel	6 561,00 €
- N° 2020-34 – 10 ordinateurs portables pour école	6 819,00 €
- N° 2020-35 – Licence serveur bibliothèque	3 760,00 €
-	
- N° 2020-36 – Acompte 4 –Marché DEGAUCHY – Assainissement EP, Rue Michel Boitel	51 132,00 €

Monsieur MICHEL Philip demande des précisions quant à la dépense N° 2020-33 pour la note d'honoraires d'un montant de 6 561,00 €. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des honoraires réglés à SECT dans le cadre des marchés de travaux du lotissement du bout d'amont et de la rue Michel Boitel.

Madame BENSMAN Christelle demande à qui vont servir les 10 ordinateurs. Monsieur le Maire lui répond que chaque classe sera dotée d'un ordinateur.

Monsieur le Maire répond à la question posée par Monsieur MICHEL Philip lors de la séance précédente qui était surpris de la dépense concernant le projet « Aménagement Parc » ATER (solde). Après vérification, la commande passée correspond bien à la somme mandatée, soit un acompte réglé en 2019 pour 2 250 euros TTC et le solde réglé en 2020 pour 7 290 euros TTC.

Cotisations école municipale de musique pour le 3^{ème} trimestre 2020, suite à bilan fait par la Directrice.

Chaque membre a été destinataire du bilan établi par la Directrice de l'école de musique. Monsieur le Maire précise que seule la chorale a été impactée par l'impossibilité de répéter pendant la période de confinement. La décision a été prise de ne pas consentir de réduction sur la cotisation du troisième trimestre. Les avis des sommes à payer seront donc émis pour la totalité des cotisations dues par chaque élève.

Monsieur MICHEL Philip aurait souhaité avoir un bilan chiffré. Monsieur DELÉGLISE Roland n'appelle pas le document remis un bilan.

Signature de la convention entre la commune et le comité « Bien Vivre Ensemble à Chevrières » suite au renouvellement du conseil municipal.

Monsieur le Maire a reçu le Président de l'Association « Bien Vivre Ensemble à Chevrières ». Il précise, de nouveau que le Comité Consultatif n'existe plus depuis les dernières élections municipales. Ils se sont entendus sur quelques modifications concernant le projet de convention cité en objet, à savoir :

- Retirer le terme **comité** et parler **d'association**

- Article 1 de la convention : retirer dans les projets, « les nouveaux projets définis avec la nouvelle équipe du Conseil Municipal »

Chaque membre présent est destinataire du projet de convention.

Madame HARLÉ d'OPHOVE Juliette fait remarquer que la commission de l'environnement et l'association « Bien vivre ensemble à Chevrières » auront à traiter des mêmes sujets, ce qui va multiplier les réunions et les risques de désaccords. De plus, cet état de fait ne lui paraît pas pratique et elle pense que cela risque de compliquer la réflexion au niveau de la commission de l'environnement. Monsieur le Maire lui rappelle que le conseil municipal reste maître des décisions. L'Association propose à la commission « Environnement » qui étudie et décide des projets. Monsieur MICHEL Philip rejoint le propos de Madame HARLÉ d'OPHOVE Juliette. Il a été déçu de devoir signer en fin de mandat (mars 2020), une convention avec l'Association « Bien Vivre Ensemble » alors qu'une nouvelle mandature allait être mise en place. Il suggère de créer un nouveau comité consultatif différent de celui de la mandature précédente, comme prévu dans les programmes électoraux des 2 équipes car peut-être que certaines personnes souhaitaient poursuivre le comité.

Monsieur LOIRE Noël rappelle que l'association n'est qu'une force de proposition.

Madame LORQUER-QUÉNEL Isabelle demande des explications sur le projet « Le Passé au Présent à Chevrières ». Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit du vécu de la commune à mettre en place et imaginé dans des lieux, chemins à certains endroits de la commune.

Monsieur le Maire propose de remettre ce point au vote du prochain conseil, ce qui est accepté, à l'unanimité.

Appel à projet des Hauts de France pour la plantation d'arbres sur le territoire de la CCPE.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un projet lancé par la Région des Hauts de France. Les collectivités et les associations peuvent déposer des dossiers. L'association « Bien Vivre Ensemble à Chevrières » voulait que la commune porte le projet de plantation d'arbres ce qui a été refusé par la Commission de l'environnement. C'est donc l'association qui portera ce projet auprès de la Région.

Monsieur le Maire propose, comme discuté en commission, de monter un projet avec « Nature en Chemins » qui subventionne à 40 % l'acquisition d'arbres, arbustes, etc. mais également la main d'œuvre, ce qui n'est pas le cas dans le projet que portera l'association car seuls les arbres peuvent être subventionnés à hauteur de 90 %.

Madame BENSMAN Christelle demande ce qu'est « Nature en Chemins ». Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de plantations d'arbres, d'arbustes mais également de fascines qui peuvent s'assimiler à « un panier en osier ». Monsieur LOIRE Noël complète le propos en prenant pour exemple l'étude faite par la Chambre d'Agriculture pour limiter le problème de ruissellement des eaux en cas de fortes pluies, Rue du Fayel. Il a été préconisé la création des fascines, il s'agit de planter des espèces et de les replier pour créer un barrage naturel. Avec Nature en Chemins, cette plantation est possible en bordures de chemins ou parcelles alors que dans le projet « un million d'arbres par les Hauts de France » les plantations ne peuvent se faire que sur des parcelles cadastrées. Il a aussi été fortement conseillé de réaliser des bandes enherbées, de l'assolement concerté c'est-à-dire dans le même secteur, varier les cultures, tout reste à chiffrer et voir les aides possibles pour tous.

Madame BENSMAN Christelle regrette qu'un chiffrage ne soit pas donné. Madame HARLÉ d'OPHOVE Juliette rejoint sa demande.

Après ces échanges, le conseil décide d'abandonner le projet « un million d'arbres pour Hauts de France » et de porter le projet « Nature en Chemins ».

Attribution du marché concernant les travaux de voirie et trottoirs, Rue Michel Boitel et Rue du Souvenir.

Monsieur le Maire indique aux membres présents que la réalisation des travaux d'aménagement des trottoirs aux normes PMR, rue Michel Boitel et Allée du Souvenir a fait l'objet d'une procédure adaptée selon l'article 28 du code des Marchés Publics.

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour à 17 h. Après examen des offres reçues, soit 7 offres et présentation du rapport par le Maître d'œuvre, l'offre retenue est celle de la Société EUROVIA pour un montant H.T. de 207 389,70 €.

A la demande de Monsieur MICHEL Philip, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit, pour la Rue Michel Boitel, de la réfection des trottoirs et de la voirie et des entrées d'habitations, comme dans le lotissement du Bout d'Amont. Pour l'allée du souvenir (allée située derrière le cimetière, entre la Rue de Grandfresnoy et la Rue de la Galette), une bande PMR sera créée le long du cimetière, plus un trottoir et la voirie et une bordure pour limiter le macadam, côté champ avec une pente douce pour que l'eau s'évacue de ce côté.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché et l'ensemble des documents afférents à ces travaux, et à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement dudit marché.

Monsieur VERVEL Laurent rappelle que la dénomination exacte est Allée du Souvenir et non Rue.

Recrutement d'un agent en contrat suite à effectif important dans les classes de la maternelle du groupe scolaire « Denise Bertin ».

Monsieur le Maire a reçu le corps enseignants qui souhaite une personne supplémentaire pour l'accueil des enfants dans les classes maternelles afin d'assurer plus de sécurité aux enfants.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activité,

Monsieur LEFIN Patrick demande s'il s'agit d'un contrat à durée déterminée, Monsieur le Maire lui a répondu affirmativement.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

à l'unanimité, le Conseil **DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement des effectifs dans les classes maternelles du groupe scolaire « Denise Bertin » pour une période de 11 mois
- A ce titre, sera créé : 1 poste à temps non complet, à raison de 32 heures par semaine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par ailleurs, il a été sollicité par son collègue de Grandfresnoy qui lui demande d'accueillir 4 nouveaux enfants de sa commune car l'effectif de son école est au complet. De plus, il rappelle qu'un lotissement, rue de Compiègne est en cours ce qui pourrait encore accroître l'effectif scolaire dans les années à venir.

Madame BENSMAN Christelle adhère totalement à cette demande mais regrette qu'une réunion de la commission scolaire n'ait pas été organisée en amont, de même qu'avant le conseil d'école car pour la subvention, elle n'était pas informée. Madame BRASSEUR Laure lui répond que l'adjointe aux affaires scolaires a été prise de court et que dans l'avenir, effectivement, des réunions de commission pourront être faites pour étudier de telles demandes. Quant à la subvention, celle-ci a été votée dans le mandat précédent.

Attribution des subventions aux associations communales et extérieures.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BRASSEUR Laure qui donne des explications sur le procédé d'attribution des subventions. Lors de l'ancienne mandature, le maire en place lui a donné la somme dont elle pouvait disposer, avec sa commission, pour attribuer les subventions aux associations. Ces associations sont divisées en 3 groupes.

1/Les associations sportives avec compétitions regroupant le Club Olympique, l'Union Sportive Chevrières-Grandfresnoy et le Tennis,

2/Les associations culturelles regroupant la Danse, l'aéromodélisme, l'Association Linguistique, Graines de Mots, les Amis des Mots et des Images, Main dans la Main et l'Echo 2001

3/ Les autres associations regroupant Les Jardins du Pré Lucien, les Boulistes et la Joie de Vivre.

Puis d'autres associations, qui ne dépendent et ne sont pas gérées par de la commission, c'est-à-dire, le Périscolaire, le comité de Jumelage et les associations extérieures (Secours Catholique, Sauveteurs de l'Oise et Resto ou Bébés du cœur).

La Commission a décidé, en fonction de critères définis à l'avance, d'attribuer 26 250 euros au Groupe 1, 5 500 euros au groupe 2 et 6 400 euros au groupe 3, soit un total de 38 150 euros pour les 3 groupes.

Elle donne le détail des subventions accordées, à savoir :

Groupe 1 :

CLUB OLYMPIQUE	7 000 €
TENNIS	7 600 €
UNION SPORTIVE CHEVRIERES-GRANDFRESNOY	11 650 €
TOTAL	26 250 euros

Groupe 2 :

DANSE	700 €
AEROMODELISME	700 €
ASSOCIATION LINGUISTIQUE	850 €
GRAINES DE MOTS	500 €
AMIS DE MOTS ET DES IMAGES	900 €
MAIN DANS LA MAIN	850 €
ECHO 2001	1 000 €
TOTAL	5 500 euros

Groupe 3 :

JARDINS DU PRE LUCIEN	900 €
BOULISTES	500 €
JOIE DE VIVRE	2 700 €
CLUB DE CYCLOTOURISME	2 300 €
TOTAL	6 400 euros

Madame BENSMAN Christelle demande le montant pour le périscolaire. Madame BRASSEUR Laure lui répond que le montant est de 25 000 euros pour le périscolaire, de 3 500 euros pour le jumelage et de 2 000 euros pour le Big Bang/Harmonie, de 400 euros pour l'IMPRO Jean Nicole et de 600 euros à répartir pour les associations extérieures, à raison de 200 euros par association.

Questions diverses

Monsieur le Maire :

- demande si le conseil souhaite racheter des masques, pour prévenir la suite de la crise sanitaire possible. Madame BENSMAN Christelle demande quel est le stock actuel. Monsieur le Maire lui répond que nous en avons 2 500 en mairie. La meilleure proposition que nous ayons actuellement est de 0,90 euros TTC le masque jetable. Monsieur COLLIN Bruno demande si la commune peut travailler avec C Discount. Monsieur le Maire lui répond que nous nous renseignerons. Madame HARLÉ d'OPHOVE Juliette et Monsieur VINCELLE Frédéric pensent qu'il serait bien de pouvoir assurer une nouvelle distribution aux personnes âgées et avoir un stock pour le personnel des écoles en cas de reprise de la pandémie. Monsieur LOIRE Noël souhaiterait que notre stock mairie soit doublé. Monsieur LEFIN Patrick demande si nous pourrions fournir le personnel du périscolaire en diminuant, si besoin, la subvention allouée par la commune. Une réponse affirmative lui est faite.
- Fait le compte rendu de la visite de sécurité réalisée à la salle municipale et à la Halle des sports. Suite à des remarques concernant l'encombrement par deux associations de lieux de stockage, il souhaite qu'une réflexion soit menée pour savoir à quels endroits les associations concernées pourraient stocker leur matériel. Monsieur MICHEL Philip propose les ateliers municipaux. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas possible car les ateliers ne sont pas toujours ouverts. Madame BENSMAN Christelle demande quelle superficie est demandée, Monsieur le Maire lui répond environ 8 m2 par association et qu'un local de 20 m2 serait suffisant. Monsieur le Maire propose de construire un local indépendant. L'ensemble du conseil décide que la commission des sports pourrait réfléchir à ce projet.
- Fait part de l'attribution d'une subvention au titre du Département de 16 630 euros pour la restauration de la verrière N° 6 de l'église et maçonneries sur le transept sud.

- Fait part de l'attribution d'une subvention, au titre du Département de 45 600 euros pour la rénovation et l'extension de notre système de vidéo protection et de 19 054 euros au titre Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.
- Monsieur MICHEL Philip demande à ce que le panneau « interdiction de tourner à gauche » installé sur le Place Saint Georges soit retiré car il y a trop d'incivilités impunies. Monsieur le Maire lui répond qu'une étude est en cours avec la police municipale pour essayer de résoudre ce problème (panneau, marquage au sol).
- Madame HARLÉ d'OPHOVE Juliette fait part du mauvais fonctionnement des feux « Récompense », rue de la Gare. Monsieur VINCELLE Frédéric et Madame BRASSEUR Laure abondent son propos. Une vérification sera demandée auprès de la société installatrice. Elle demande également qu'une réflexion soit menée pour casser la vitesse, rue de Compiègne, en envisageant un stationnement sur la route. Monsieur le Maire lui répond qu'un plan de circulation et de stationnement global va être réalisé par la commission concernée.
- Monsieur MICHEL Philip demande pourquoi dans le compte rendu du conseil d'école il est indiqué une subvention communale de 3 000 euros. Monsieur le Maire lui répond que dans l'ancienne mandature, il avait été acté que suite à sa dissolution, le Judo club souhaitait que le solde de son compte bancaire soit reversé à la coopérative scolaire. La somme de 3 000 euros correspondant au solde du compte de Judo club à laquelle il faut ajouter la subvention de la commune. Monsieur MICHEL Philip précise que le solde du compte de la coopérative est de 16 000 euros, après rectification du compte rendu du conseil d'école, ce qui représente une somme considérable. Il pense que la demande d'augmentation du crédit pour les fournitures scolaires de 9 000 euros à 10 000 euros sollicitée par l'école pourrait, en conséquence, être repoussée à plus. Madame BENSMAN précise que depuis plusieurs années, ce sont les parents d'élèves qui abondent également la Coopérative scolaire et que de moins en moins de sorties sont organisées par l'école.
- Madame BENSMAN Christelle demande à ce qu'un courriel soit adressé lorsque des rendez-vous prévus sont annulés afin que les intéressés puissent être prévenus ce qui éviterait la non présence aux rendez-vous fixé. Elle fait allusion, dans son propos au décalage du rendez-vous concernant l'affaire de permis de construire évoqué par Monsieur DUTHEIL de la ROCHÈRE Emmanuel lors de la séance précédente.
- Monsieur DELÉGLISE Roland demande à ce que les membres de la commission des sports soient prévenus des assemblées générales des associations. Il demande également où en est sa demande relative à la gratuité de la salle municipale pour les associations afin de les soutenir dans la crise du Covid 19. Cette question est notée pour une future réunion de commission des sports.
- Madame BENSMAN Christelle demande la possibilité, pour les prochains journaux d'informations « ADN » d'avoir le bon à tirer en relecture avant car pour celui de juillet, elle l'a reçu le matin pour donner ses observations dans l'après midi. Sa demande est notée pour les prochains journaux. Elle rappelle également que ce soir devait être évoqué la présentation du budget car elle a besoin d'explications et demande si tous les nouveaux conseillers ont été destinataires. Monsieur le Maire lui répond que tout le monde l'a reçu et qu'il n'est pas possible de revenir sur le budget qui a été voté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55

Pour extrait :

En Maire, le 13 juillet 2020

Le Maire,

PINON Donatien